



HAL
open science

L'enseignement de l'Art Dramatique dans le département du Doubs : quel place dans le schéma départemental de développement des enseignements artistiques pour quel type de territorialisation de l'action publique ?

Christophe Cl Lafaye

► To cite this version:

Christophe Cl Lafaye. L'enseignement de l'Art Dramatique dans le département du Doubs : quel place dans le schéma départemental de développement des enseignements artistiques pour quel type de territorialisation de l'action publique ?. Réunion du groupe culture de l'Assemblée des Départements de France (ADF), Jul 2007, Avignon, France. hal-00285825

HAL Id: hal-00285825

<https://hal.science/hal-00285825>

Submitted on 6 Jun 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Intervention du mercredi 18 juillet 2007

Christophe Lafaye , doctorant - UMR PACTE – IEP de Grenoble
Chargé de mission au Conseil général du Doubs

« L'enseignement de l'art dramatique dans le département du Doubs : quelle place dans le schéma départemental de développement des enseignements artistiques pour quel type de territorialisation de l'action publique ? »

Le propos de cette courte intervention est de pouvoir dresser rapidement, après un diagnostic territorial, un tableau de l'offre d'enseignements en art dramatique dans le Doubs, réalisé dans le cadre de l'état des lieux préparatoire à l'élaboration du schéma départemental de développement des enseignements artistiques. Ensuite, à partir d'une interrogation sur les conditions possibles de son intégration dans le cadre des interventions de cette collectivité territoriale, nous essayerons de faire naître une réflexion plus globale sur l'impact de ces schémas départementaux de développement des enseignements artistiques sur la territorialisation de l'action publique culturelle.

Le cadre :

L'article 101 II portant sur les enseignements artistiques de **la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales**, se place dans la continuité du mouvement plus général de décentralisation opéré par l'état et plus particulièrement dans le domaine de la culture, où les protocoles réalisés autour du patrimoine constituent un précédent. L'Etat souhaite décentraliser 28,5 millions d'euros auprès des collectivités territoriales pour les aider à financer 36 CRR (ex-CNR) et 105 CRD (ex-ENM) soutenus jusqu'alors par les services déconcentrés du Ministère de la culture. **Les Conseils généraux** doivent adopter **un schéma départemental de développement des enseignements artistiques en musique, danse et d'art dramatique** dévolu au développement des filières destinées aux amateurs. C'est un « *ensemble cohérent de mesures qui concourent à la mise en œuvre d'une politique culturelle d'aménagement du territoire en faveur de l'enseignement artistique et organisent l'accès d'un plus grand nombre à un enseignement diversifié, de qualité et de proximité* ». **Les Conseils régionaux** sont désormais chargés de l'organisation et du financement des cycles d'enseignement professionnel initial de musique, de danse et d'art dramatique. La loi indique qu'ils doivent **compléter leurs plans régionaux de développement des formations professionnelles** (PRDF), pour leur partie consacrée aux jeunes, par un volet relatif au cycle d'enseignement professionnel initial.

La circulaire du 22 avril 2005 du ministre aux Préfets, propose un cadre au transfert de crédits sans fournir toutefois de critères, et une date butoir depuis bien longtemps dépassée : le 31 décembre 2006. Ainsi, la date à laquelle devra être arrêtée le montant des transferts de crédits a été reportée au 1^{er} septembre 2007. La proposition de répartition entre les départements et les régions, objet déjà de nombreuses polémiques et protestations, est élaborée en région par les conseillers DRAC puis transmise à Paris.

« Moteur » pour les uns ou « cheval de Troie » pour les autres, de la mise en place **de la réforme des enseignements artistiques en France et de leur financement par les collectivités territoriales**, ces schémas de développement s'appliquent de manière uniforme à l'ensemble du territoire [ce qui en fait à la fois un possible objet d'étude globalisante sur ses effets dans l'Hexagone mais constitue aussi, à l'échelle territoriale, un vecteur de confirmation des inégalités]. L'Etat reste présent sur cette question des enseignements artistiques par le financement de l'enseignement supérieur (CNSM) et le pouvoir de contrôle (« expertise légitime ») et de consécration des projets (attribution appellation CRR /CRD /CRI).

D) Le département du Doubs et l'art dramatique : présentation du territoire

La question de l'intégration de l'art dramatique dans le schéma départemental de développement des enseignements artistiques s'inscrit sur un territoire particulier, le département du Doubs, que nous allons caractériser rapidement. Carrefour sur l'axe Rhin-Rhône, il est pratiquement un point de passage obligé entre la Suisse et Paris. Son implantation géographique le situe toutefois entre l'Alsace, région ouverte et desservie par le TGV Est, et Rhône-Alpes, région dynamique et attractive. Le Doubs se distingue enfin par la présence de deux pôles urbains structurants, industrialisés (autour de Besançon et de Montbéliard) et des espaces ruraux contrastés, dont des zones montagneuses cloisonnées (Haut Doubs) liées à la ville de Pontarlier.

A) L'organisation et les caractéristiques du département du Doubs

Le département du Doubs regroupe 594 communes. Les fortes densités de populations se concentrent sur les bordures départementales au détriment du centre. Toutefois, un élargissement en tâche d'huile des populations s'esquisse des agglomérations vers les espaces ruraux. Nous assistons à un retour des citadins vers les campagnes (jusqu'à 40 kilomètres de leur lieu de travail). Le département s'articule autour de trois arrondissements: Besançon, Montbéliard et Pontarlier, composés de 35 cantons. Ces trois villes structurent le paysage départemental et cristallisent les éléments de dynamiques territoriales (densité, tissu urbain, réseau de communication, offre culturelle...). Trente communautés de communes complètent le découpage territorial ainsi que sept Pays¹ et deux agglomérations: la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (59 communes / 432 km² / 176 000 habitants) et la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (29 communes / 179 km² / 121 000 habitants), toutes deux dotées de la compétence culturelle pour la gestion d'établissements publics d'enseignements artistiques proposant la musique, la danse et l'art dramatique. La structure de la population vieillit dans le département du Doubs. Le taux de migration largement négatif laisse apparaître une prépondérance des départs de la tranche d'âge des 20-29 ans, celle qui potentiellement peut être porteuse d'innovation et de dynamisme². Le bassin d'emplois départemental relève majoritairement du secteur tertiaire. Enfin, des liens importants se sont développés entre les territoires frontaliers et la Suisse, le long des 170 kilomètres limitrophes sans que cela ait, paradoxalement, de réelles conséquences sur la mise en place de projets culturels transfrontaliers.

B) L'aménagement culturel du territoire

Le département du Doubs dispose de trois Etablissements d'enseignements artistiques contrôlés et agréés, un Centre Dramatique National (CDN) à Besançon, deux scènes nationales (une à Besançon et une autre à Montbéliard), un opéra (Besançon) et une scène conventionnée (Béthencourt)³. Deux compagnies de danse sont conventionnées⁴ avec la DRAC Franche-Comté (toutes deux hébergées sur Besançon) tout comme trois compagnies

¹. Qui ne couvrent pas parfaitement et intégralement les limites départementales.

². Phénomène à mettre en lien avec « la fuite des cerveaux », composées de professionnels en exercice et qui partent ailleurs pour évoluer mais aussi avec la question de l'adéquation entre les formations universitaires proposées et la capacité d'absorption du milieu professionnel.

³. Il est à noter qu'une appellation « scène départementale » s'est développée dans le Doubs autour de trois projets : le Centre d'Animation du Haut Doubs (CAHD) à Pontarlier, le Théâtre Bacchus à Besançon et l'Arche à Bethencourt. Depuis, ces labels faisant l'objet de conventions ont été abandonnés au profit de la mise en place d'une saison culturelle départementale qui en reprend les objectifs généraux.

⁴. Compagnie NA/ Pernelle et ACCRORAP.

d'art dramatique (une à Audincourt, deux à Besançon)⁵. Enfin, le département du Doubs peut compter sur six fédérations d'acteurs travaillant à la définition des intérêts de leur champ artistique et culturel⁶. Des pôles régionaux se sont développés en direction des musiques actuelles (deux projets à Besançon) et de la danse contemporaine (toujours à Besançon)⁷. La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon accueille géographiquement le CRIS - Centre de recherches international de la scène « Théâtre contemporain ». Cette association gère un site Internet d'information sur l'actualité du théâtre contemporain. Hors du département, des projets possèdent néanmoins une influence sur le développement de ce territoire. Nous trouvons le Centre Chorégraphique National qui a déménagé par le passé de Besançon pour s'implanter à Belfort et l'ensemble « Justiniana », soutenu par le Conseil général du Doubs, qui possède un conventionnement avec la DRAC Franche-Comté sous le « label lyrique national »⁸. Enfin, la Fédération des Ecoles de Cirque se situe dans le département du Territoire de Belfort (Giromagny).

Toutefois, l'absence d'autres éléments structurants constitue un frein au développement culturel. Ainsi, le département du Doubs ne dispose pas d'Association Départementale de Développement Culturel (ADDC)⁹. Plus globalement, la Franche-Comté ne possède plus d'Association Régionale de Développement Culturel (ARDC) après la dissolution de l'ARDIAM au milieu des années 90. Ces absences se font cruellement sentir en terme d'observation culturelle du territoire, d'aide à l'élaboration de politiques culturelles et plus généralement dans la capacité de mettre en place une bonne gouvernance culturelle en Franche-Comté¹⁰.

La carte de l'aménagement culturel du département du Doubs laisse transparaître une concentration très largement majoritaire (68 % des références) des éléments structurants sur Besançon, la capitale régionale. Il y a quelques éléments présents sur le Pays de Montbéliard (19 %), un seul sur Pontarlier (4,5 %) et deux en secteur rural (8,5%). Il y a donc une sur-représentation des éléments structurants en espace urbain (91,5 % des références) par rapport à l'espace rural (8,5 % des références)¹¹.

II) Le département du Doubs et l'art dramatique : les ressources du territoire

Avant de détailler l'offre d'enseignements artistiques proprement dite en art dramatique, nous allons mettre en lumière et détailler l'intervention départementale préexistante. Le Conseil général du Doubs n'a pas développé d'aide spécifique aux enseignements de l'art dramatique comme il l'a fait depuis 1993 pour la musique, mais d'autres financements spécifiques existent et représentent une base sur laquelle une argumentation est possible afin de prendre en compte les besoins spécifiques à ce secteur.

⁵. Il s'agit du Théâtre de l'Unité, des Intempestifs et du Cirque Plume.

⁶. Il est à noter que « La Franc-Comtoise de Rue », fédération régionale des compagnies des arts de la rue, est en cours de réactivation sous l'égide du Théâtre de l'Unité, après une période de non-activité.

⁷. Il est à remarquer que les moyens alloués à ces structures sont très faibles au regard de la mission à entreprendre.

⁸. Cette association est située à Villersexel (Haute-Saône).

⁹. Seule la Haute Saône possède une ADDC (l'ADDIM 70).

¹⁰. Le département du Doubs ne possède pas de lieux sous conventionnement « Scène Musiques Actuelles » (SMAC) – deux projets en cours à Besançon et Audincourt- ni de Centre de Création Musicale (CCM) et ni de Centre Culturel de Rencontre (CCR). Enfin, la Franche-Comté ne dispose pas non plus de grand orchestre régional permanent.

¹¹. Voir : cartographie en annexes.

A) L'intervention préexistente du Conseil général du Doubs en faveur de l'art dramatique

Cette aide s'inscrit dans une ligne globale sur « les pratiques artistiques et le spectacle vivant ». Elle se traduit par un soutien à la création artistique et à la diffusion des compagnies professionnelles (par le biais de contrats d'objectifs). Par ailleurs, le Conseil général organise une « Saison Culturelle Départementale » permettant à nombre de ces structures de faire connaître leur offre artistique et de la diffuser dans les espaces ruraux. Ensuite, il existe une série de conventionnement avec des acteurs de terrain (des lieux de diffusion, de création et des compagnies). Enfin, le service de l'éducation soutient financièrement des ateliers de pratiques artistiques se déroulant dans les collèges tandis que le service de la culture, grâce à l'opération « collèges aux spectacles » incite les jeunes à partir à la découverte du spectacle vivant¹².

Les moyens mis en œuvre par le service de la culture du Conseil général du Doubs en direction de l'art dramatique, concernent principalement la création de spectacles, la diffusion et l'éducation artistique dans les collèges. L'enseignement spécialisé est absent. Nous voyons par ailleurs, que cette action départementale indirecte¹³ s'est bâtie principalement autour de la pratique professionnelle, ce qui rend moins évidente la légitimité à prendre en compte le développement de celle des amateurs.

B) L'offre d'enseignements artistiques en art dramatique dans le département du Doubs

Du fait de l'absence de structure d'observation et d'expertise culturelle, le service de la culture du Conseil général du Doubs a dû reprendre le travail d'identification des acteurs sans réelle source de données préexistantes. Pour cela, l'état des lieux « musique- danse- théâtre- arts du cirque » qui a débuté au mois d'août 2006, s'est reposé à la fois sur l'offre potentielle portée par l'ensemble des structures d'enseignements artistiques soutenues initialement au titre de l'aide aux écoles de musique et par l'utilisation du travail entamé avec les compagnies d'art dramatique par le biais des conventionnements, des contrats d'objectifs, de la saison culturelle et de l'éducation artistique.

Ainsi, trois grands types d'offres d'enseignements artistiques furent mis en évidence :

- Celle portée par les établissements d'enseignements artistiques du département du Doubs. Elle est variable suivant les types de structures (E1 et E2 / E3 et E4).
- Celle élaborée et mise en œuvre par les compagnies d'art dramatique
- Enfin, celle proposée par les lieux de diffusion du département du Doubs

Il fut décidé dès le lancement de l'état des lieux, de laisser de côté les structures privées à but lucratif. De la même manière, l'orientation de l'aide départementale vers les compagnies

¹². Les moyens ainsi mobilisés au titre des **contrats d'objectifs** portent sur une somme globale **330 000 € en 2006**, dont **89 700 €** étaient destinés aux compagnies de théâtre professionnelles en création et cherchant à diffuser leurs spectacles, soit **27 % de la somme totale**¹². La somme globale mobilisée au titre des **conventionnements** est de **830 000 € en 2006**, dont trois concernaient l'art dramatique pour une somme de **161 000 €, soit 20 % du total**¹². Ensuite, **50 000 €** furent consacrés à la mise en place de la « **Saison Culturelle Départementale** » en 2006. Pour le secteur de l'éducation artistique, en 2006, **2440 €** ont été attribués à des collèges ayant un atelier de pratique artistique en théâtre (enveloppe globale de **11 000 €**). Enfin, le dispositif « **Collège au spectacle** » en 2006 a proposé **36 pièces de théâtre aux collégiens du Doubs** ce qui représente **4325 places sur 9335** pour l'ensemble du dispositif.

¹³. Il n'y a pas de ligne budgétaire spécifique portant sur « l'art dramatique ».

professionnelles laisse dans l'obscurité l'offre portée par les compagnies qui se revendiquent comme amateurs, qui jamais ne se sont fait reconnaître des services départementaux¹⁴.

1) L'offre portée par les établissements d'enseignements artistiques spécialisés¹⁵

Nous pouvons considérer l'art dramatique comme étant un secteur émergent à l'échelle du département du Doubs, non pas comme les musiques actuelles pour cause de formalisation récente de l'action culturelle – au contraire même, le théâtre a une histoire ancienne dans le Doubs- mais plutôt aux vues de la faiblesse de la structuration de l'offre d'enseignements artistiques spécialisés (cours, compétences, infrastructures). L'offre d'enseignements artistiques en art dramatique ne permet pas à l'heure actuelle, d'envisager la création de filière CEPI¹⁶ dans le département du Doubs ni même en Franche-Comté.

Le département art dramatique du CRR de l'agglomération du Grand Besançon est composé d'une enseignante permanente, titulaire d'un certificat d'aptitude, Marion Coby. Le projet d'établissement 2002-2007 du CRR, présente cette discipline comme : « *un chantier (...) évident, qui n'a jamais été réellement abordé dans une perspective d'avenir* »¹⁷. Toutefois, dans l'optique du renouvellement de son label « CRR », Besançon devra créer un département art dramatique complet ainsi qu'un CEPI. Pour **l'année scolaire 2005-2006, 35 élèves** ont suivi cet enseignement en art dramatique sur **deux cycles (1^{er} et 2^{ème})**. Les disciplines principales abordées sont les techniques vocales (36h par élèves / année), les techniques corporelles (36h par élève / année), l'interprétation (36h par élève / année) et la culture théâtrale (36h par élève / année). Enfin, en disciplines associées, le clown et le masque sont proposés au 1^{er} cycle (18h par élève / année) et l'écriture ainsi que la marionnette au 2^{ème} cycle (18h par élève / année). Pour développer ce département, deux partenariats sont envisagés avec deux structures : le Nouveau Théâtre – Centre Dramatique National et le DMA du lycée Pasteur, toutes deux à Besançon.

Le CRD du Pays de Montbéliard a ouvert un atelier théâtre lors de l'année scolaire 2006-2007. Encadré par Anne-Laure Mossière-Walger, titulaire d'un Diplôme d'Etat, cet atelier a rassemblé **11 élèves** répartis en deux groupes (les 8-14 ans et les adolescents). Une première production donnée au Théâtre des Trois Oranges (lieu de diffusion du Théâtre de l'Unité à

¹⁴. En l'absence de données globales collectées, de structures d'observation et compte tenu des délais impartis pour le travail d'état des lieux, le Conseil général du Doubs a basé sa première observation sur les acteurs connus par ses services. Le travail entamé pour aboutir à un schéma départemental de développement des enseignements artistiques laisse apparaître d'énormes besoins d'observation culturelle des territoires au service des collectivités territoriales afin qu'elles puissent élaborer leurs politiques publiques et, au final, pose beaucoup plus de questions qu'il n'apporte de réponses. Des études complémentaires et un travail de terrain plus important sont d'ores et déjà nécessaires.

¹⁵. Afin de pouvoir donner corps à l'offre d'enseignements artistiques portée par les structures du département du Doubs, nous avons choisi de regrouper les différentes structures enquêtées dans quatre catégories :

Typologie	Dénomination	Description
E1	Etablissement d'enseignement artistique de type 1	Etablissements d'enseignements artistiques contrôlés et labellisés par l'Etat
E2	Etablissement d'enseignement artistique de type 2	Etablissements d'enseignements artistiques contrôlés et agréés par l'Etat
E3	Etablissement d'enseignement artistique de type 3	Etablissements d'enseignements artistiques à vocation et à financement intercommunal
E4	Etablissement d'enseignement artistique de type 4	Ecoles, ateliers, sections de musiques, de théâtre ou de danse associatives.

¹⁶. Cycle d'Enseignement Professionnel Initial

¹⁷. Voir : en annexes : « CNR du Grand Besançon : projet d'établissement 2002/2007, une dernière étape », p 9

Audincourt) est venue consacrer cette première année de travail. Le bilan est positif puisque l'ensemble des élèves se réinscrit pour l'année prochaine et les effectifs vont être en augmentation. Dès la rentrée 2007-2008, la formule « atelier » sera conservée et un premier cycle créé. Malgré la demande, il n'est pas prévu d'ouvrir d'ateliers pour les adultes. Le CRD souhaite pouvoir conserver la formule « atelier » en parallèle de la mise en place des cycles spécialisés car ils permettent la mise en œuvre d'une transversalité (des musiciens prenant des cours de théâtre par exemple). Dans l'avenir, le CRD souhaite compléter son offre de cycles spécialisés, de disciplines, tout en continuant à favoriser la transversalité des enseignements¹⁸.

L'atelier théâtre du CRI de Pontarlier s'adresse plus particulièrement aux pré-adolescents et aux adolescents. L'enseignante, non-titulaire, possède une expérience de comédienne mais n'est pas titulaire d'un diplôme d'Etat. **L'effectif concerné est de 13 élèves.** Un éveil-initiation est proposé en art dramatique. L'enseignement est structuré par niveau. Toutefois, cela dépend des années et des réinscriptions. Trois heures hebdomadaires sont enseignées en fonction des différents groupes et de l'âge. Les principaux répertoires abordés concernent le classique et le contemporain. Un travail sur l'improvisation est aussi effectué. Le CRI de Pontarlier pense à développer l'art dramatique dans le cadre de la réflexion sur son prochain projet d'établissement. Il souhaite pour cela, construire des partenariats avec les acteurs associatifs qui produisent déjà un travail autour du théâtre à Pontarlier¹⁹.

2) L'offre portée par les structures d'enseignements artistiques de type E3 et E4²⁰

Nous pouvons faire la distinction entre l'offre d'enseignements artistiques en danse et celle en art dramatique dans ces structures. En effet, elles connaissent des situations bien différentes. Souvent, l'intégration de l'art dramatique dans ces écoles est freinée par peur d'un développement trop important de la structure. Cela traduit aussi un manque d'intérêt des partenaires financeurs, principalement préoccupés dans bien des cas par le développement des harmonies locales. Ainsi, les établissements d'enseignements artistiques à vocation et financement intercommunal (E3) ne proposent pas d'enseignements en art dramatique.

L'essentiel de l'offre est portée par les structures de type E4 au premier rang desquelles les associations d'animation socioculturelle (quatre offres sur sept recensées). Cette offre s'articule principalement autour d'ateliers avec un encadrement constitué d'intermittents du spectacle²¹. Il est à noter l'existence de liens entre des compagnies et des lieux d'enseignements²². Ce partenariat a abouti, parfois, à la création d'écoles de théâtre. Un frein est constitué par les conditions particulières liées au statut d'intermittent du spectacle de la majorité des comédiens susceptibles d'intervenir. Cette offre d'enseignement artistique par le biais d'ateliers concerne 226 élèves dans le département du Doubs. Aucune passerelle, ni lien

¹⁸. Le CRD du Pays de Montbéliard postule à la qualification de CRR. Cette démarche, potentiellement concurrente de l'offre portée par le CRR du Grand Besançon peut compliquer la nécessaire mise en réseau des projets au niveau départemental.

¹⁹. La mise en réseau des projets se trouve entravée par des antagonismes issus de l'histoire sociale du Haut-Doubs qui marquent encore les acteurs.

²⁰. Voir : tableau de synthèse en annexes.

²¹. Toutefois, cinq structures proposent un éveil/ initiation à l'art dramatique (ASEP, Notes et Touches, MJC Palente, CAEM de Planoise et la Clé Verte).

²². C'est le cas de Notes et Touches à Montfaucon, de l'ASEP à Besançon et de l'AFR de Mamirolle avec l'association « Théâtre Envie ». La MJC Palente avait entamé un rapprochement avec la compagnie « Mala Noche ». Depuis le mois de décembre 2006, les comédiens intervenants sont salariés directement par la structure comme animateurs.

particulier n'ont été identifiés lors de l'enquête entre ces projets et ceux des établissements contrôlés et agréés.

3) L'offre portée par les compagnies d'art dramatique du département du Doubs²³

Nous avons identifié 21 compagnies d'art dramatique, une compagnie mixte²⁴ et une association de développement proposant des ateliers, des cours, des stages et des interventions en direction des amateurs et parfois en lien avec l'éducation nationale. Aucune passerelle n'a été identifiée lors de l'enquête entre ces projets et ceux des établissements contrôlés et agréés. Toutefois, des liens se sont construits entre des compagnies d'art dramatique et des établissements d'enseignements artistiques de type E4.

L'enquête de terrain a permis d'identifier 20 structures proposant des offres d'ateliers portés en 2006, qui ont concerné approximativement 800 élèves (hors ceux déjà comptés dans le cadre des activités de la MJC Palente). Pour les adultes, nous avons mis en lumière 10 compagnies organisant des ateliers spécifiques, soit environ 250 participants. Dix autres s'engageant dans des projets d'interventions en milieu scolaire ont été identifiés, soit un nombre total d'élèves concernés de 950. Enfin, 16 structures proposent des stages ponctuels soit un nombre de stagiaires identifiés de 400²⁵.

Cette offre d'enseignements artistiques semble être la plus importante en volume (nombre d'heures, nombre de participants). Toutefois, aucun regard qualitatif sur les interventions n'est pour l'instant réellement possible.

4) L'offre proposée par les lieux de diffusion

Nous pouvons distinguer l'offre portée par les lieux sous conventionnement avec l'Etat (Théâtre de l'Espace – scène nationale et le Nouveau Théâtre – Centre Dramatique National à Besançon) et celle proposée par des scènes intermédiaires au rayonnement départemental (Centre d'Animation du Haut-Doubs à Pontarlier et Théâtre Bacchus à Besançon).

Le Théâtre de l'Espace, conventionné « scène nationale », est implanté dans le quartier de Planoise à Besançon²⁶. En terme d'éducation artistique, une trentaine d'ateliers de statuts divers, de la maternelle à la terminale, se déroulent durant toute l'année scolaire. Puis au mois de juin, une semaine de présentation des travaux devant le public et dans des conditions professionnelles viennent achever le cycle de formation. En 2006, 13 projets d'ateliers artistiques ont été menés en direction des classes du secondaire en danse et théâtre. Les primaires ont pu profiter de 13 projets en art vivant et 5 projets en art plastique (en lien avec le FRAC de Franche-Comté). Ces projets sont menés en lien avec celui plus général « d'école du spectateur ». Le théâtre de l'espace a entrepris, par ailleurs, un travail avec les lycées proposant des options « théâtre » facultatives (Lycée Pasteur et Ledoux à Besançon). Il intervient aussi dans le cadre du DMA option lumière du Lycée Pasteur. Enfin, cette scène nationale est aussi partenaire du dispositif « Collèges au spectacle » du Conseil général du Doubs. Les stages et les ateliers proposés par le théâtre de l'Espace trouvent leur place dans plusieurs cadres. Il s'agit tout d'abord, des ateliers et stages proposés en lien avec les artistes

²³. Voir : tableau de synthèse en annexes.

²⁴. Théâtre et danse.

²⁵. Les chiffres sont arrondis et donc indicatifs car les séries de données ne sont pas complètes et reposent sur les déclarations des associations non recoupées par une évaluation du service de la culture.

²⁶. Ces projets d'actions culturelles connaissent un développement significatif sous la coordination d'Anne Bouchard et la direction générale de Daniel Boucon.

en résidence dans le lieu. En 2006 et 2007, cette offre fut portée par la compagnie chorégraphique NA/ Pernette²⁷. D'autres ateliers de pratique se développent en direction des associations locales (association de femmes ...) et des partenaires de l'animation socioculturelle (Maisons de quartier...). D'autres actions se destinent aux publics dits « empêchés »²⁸. Enfin, le théâtre de l'Espace propose suivant les années, de réaliser un grand projet de création qui prend appui sur l'apport du terrain, qui part à la rencontre des gens. Ainsi en danse contemporaine, la Compagnie NA/ Pernette avait proposé le « Cabaret Martien ». En théâtre, la création « Voisins » avait mobilisé tout un quartier autour de la mise en scène théâtrale de sa mémoire. En conclusion, nous pourrions aussi signaler le travail d'accompagnement des compagnies locales chorégraphiques et d'Art dramatique mené par le théâtre de l'Espace qui se positionne ainsi comme un lieu ressource.

Le Nouveau Théâtre – Centre Dramatique National²⁹ propose des projets d'actions culturelles à destination des publics qui ne vont pas au théâtre. Nous pouvons les regrouper sous quatre volets. Le premier s'intitule « Autour des Spectacles » (présentation de la saison, les coulisses du théâtre, les répétitions publiques, le Nouveau Journal, la librairie, le Bar)³⁰. Le second regroupe divers partenariats entre le CDN et des acteurs divers dont le Centre Hospitalier Spécialisé de Novillars (proposition d'ateliers pour les pensionnaires)³¹, avec l'UFCV³², le DEUST « Théâtre » de l'Université de Franche-Comté³³ et le CRR de l'agglomération du Grand Besançon³⁴. Le troisième volet d'actions concerne celles menées dans le domaine de l'éducation artistique³⁵. L'équipe du CDN propose des interventions en milieu scolaire avec le soutien de la DRAC Franche-Comté et du Rectorat³⁶. Par ailleurs, le CDN est partenaire de l'option théâtre du lycée Victor Considérant à Salins-les-Bains (Jura), des options facultatives des lycées Belin, des Haberges et du lycée agricole Munier à Vesoul, et du lycée Saint-Paul à Besançon. Outre le collège Pompidou à Pouilley-les-Vignes, deux

²⁷. Voir : détail de l'offre de stages et d'ateliers en annexes.

²⁸. Elles font l'objet d'un partenariat entre la DRAC de Franche-Comté, l'Agence Régionale Hospitalière (ARH), la Direction Régionale des Services Pénitentiaires (DRSP) et l'Espace. Des actions furent menées en direction de la maison d'arrêt de Besançon (cinéma, théâtre physique pour adultes...) mais aussi de l'hôpital Saint Jacques à Besançon (service de pédopsychiatrie (danse), psychiatrie (mimes, chansons, contes...)...), de l'Hôpital Saint Louis à Ornans (atelier théâtre) et de la maison de retraite d'Avanne (danse contemporaine et pour les personnes en fin de vie, danse dans les chambres). Un projet d'audio description à destination des aveugles est aussi en cours.

²⁹. Sous la direction de Sylvain Maurice.

³⁰. Voir : détail des actions en annexes.

³¹. Cette action s'inscrit dans un partenariat avec l'association Présence, dans le cadre d'une convention entre le ministère de la Culture et le ministère de la Santé et des Solidarités.

³². Les stagiaires préparant le DEFA (Diplôme d'État aux Fonctions d'Animateur) ont pu suivre en 2005/2006 un module de technique d'animation « culture et action culturelle », élaboré par le Nouveau Théâtre, le Théâtre de l'Espace et l'UFCV dans le cadre de la « charte d'engagements éducation populaire et culture ». Des actions de sensibilisation et de formation au théâtre à destination des animateurs socioculturels vont se poursuivre cette saison en partenariat avec l'UFCV.

³³. Le Nouveau Théâtre est partenaire de l'université de Franche-Comté pour une formation préprofessionnalisante aux métiers du théâtre : le Deust Théâtre.

³⁴. Cette convention s'articule autour de l'offre de diffusion du CDN. Elle permet aux élèves de la classe d'art dramatique de voir des spectacles, de rencontrer des acteurs, des metteurs en scène et de participer à des débats. Des stages peuvent aussi voir le jour en fonction des artistes travaillant au CDN et des besoins de la formation. Le Nouveau Théâtre est le seul lieu de diffusion conventionné ayant une relation contractuelle avec un établissement d'enseignements artistiques dans le département du Doubs.

³⁵. Voir : bilan complet de la saison 2005-2006 en annexes.

³⁶. L'équipe des relations avec le public se tient à la disposition des enseignants pour organiser la venue des élèves au Nouveau Théâtre. Elle peut les renseigner sur les pièces programmées, élaborer avec eux un parcours théâtral sur la saison et envisager des rencontres avec les équipes artistiques dans les classes ou au théâtre, sous réserve de la disponibilité des artistes.

nouveaux établissements se sont jumelés avec le Nouveau Théâtre : le lycée Jules Haag et le collège Proudhon à Besançon. Le CDN a aussi mené en 2007, un partenariat avec le Théâtre de l'Espace autour d'un projet spécifique en lien avec le spectacle « Les Sorcières » à destination des écoles élémentaires de Besançon. Enfin, le Nouveau Théâtre participe au projet « Collège aux spectacles » réalisé en partenariat avec le Conseil général du Doubs. Le quatrième et dernier volet des actions culturelles du CDN porte sur l'organisation de stages amateurs et la tenue d'un atelier permanent³⁷.

Enfin, le **CAHD à Pontarlier** et le **Théâtre Bacchus** à Besançon proposent des ateliers et stages en direction du public amateur (des jeunes aux adultes en passant par les adolescents) et quelques interventions en milieu scolaire (deux pour Bacchus dans le secteur privé). Ces activités viennent alimenter leur triptyque commun : « diffusion-création-formation ».

III) L'art dramatique dans le département du Doubs : quelle intégration possible dans le schéma départemental de développement des enseignements artistiques ?

A) L'enseignement de l'art dramatique dans le département du Doubs : un domaine à développer

Comme nous avons pu le constater lors de ce bref état des lieux, l'offre d'enseignements artistiques spécialisés en art dramatique est particulièrement peu développée dans le département du Doubs. La formation s'arrête à la fin du 2^{ème} cycle au CRR de l'agglomération du Grand Besançon. Les autres établissements d'enseignements artistiques structurants (CRD de Montbéliard, CRI de Pontarlier) n'en sont qu'aux prémices. Il apparaît d'ailleurs, qu'aucun CEPI ne pourra être mis en place en art dramatique en région Franche-Comté, faute de structures et de compétences.

Les établissements d'enseignements artistiques à vocation et financement intercommunal (de type E3) n'ont pas développé de propositions en art dramatique. A cela, plusieurs causes sans doute. De l'opposition des financeurs qui n'en voient pas la nécessité aux problèmes financiers déjà existants qui découlent souvent de la mise en conformité avec la Convention Collective de l'Animation, le chemin de l'intégration de l'art dramatique dans ces projets sera sans doute long³⁸. Les structures de type E4, principalement celles relevant de l'animation socioculturelle, ont développé des ateliers, des véritables écoles de théâtre et des liens avec les compagnies professionnelles. Toutefois, aucune passerelle n'est envisagée avec les établissements d'enseignements artistiques contrôlés et agréés.

³⁷. Les stages amateurs s'adressent aux abonnés. Depuis la saison 2004-2005, ils sont confiés aux artistes associés au CDN chaque année. Le programme et les contenus pédagogiques varient donc d'une année sur l'autre en fonction des intervenants potentiels³⁷. Enfin, l'Atelier permanent est un laboratoire du travail de l'acteur, de l'exploration de textes et de formes théâtrales à destination des comédiens professionnels. Chacune des sessions est conjointement dirigée par trois intervenants qui travaillent sur un même auteur, une même œuvre, un même thème, mais dans des directions qui leur sont propres, faisant le pari de la confrontation artistique et de l'émulation du croisement des regards. En utilisant tous les espaces disponibles du Nouveau Théâtre, en suscitant une véritable immersion dans un temps volontairement resserré d'une semaine, en favorisant les conditions de rencontres, de croisements, de convivialité, l'Atelier permanent veut créer des communautés éphémères telles qu'en produit le théâtre. Après Sylvain Maurice, Gildas Milin et Éric Louis se sont prêtés à cet exercice en 2006.

³⁸. Ce fait d'ailleurs, vient souligner la nécessité de ne pas penser de manière cloisonnée un schéma pour chaque discipline. Les réponses à apporter sont globales sur l'enseignement artistique.

L'offre portée par les compagnies d'art dramatique est large, tout azimut (ateliers, interventions en milieu scolaire, stages, interventions vers les publics contraints...) mais ne dispose pas d'une réelle visibilité. Elle n'a pas fait l'objet, non plus, d'une évaluation des compétences des enseignants, des actions et des pédagogies adoptées. Enfin, les lieux de diffusion « institutionnalisés » ou non, orientent plutôt leurs actions vers une large « action culturelle » (milieu scolaire, ateliers et stages amateurs, publics contraints...), un accompagnement des compagnies, une proposition de formation professionnelle, plutôt qu'une réelle prise en compte des besoins en terme d'enseignements artistiques. Cela n'est pas dans leurs missions. Ils peuvent être des relais, des partenaires, mais leur vocation n'est pas de se substituer aux différentes écoles.

Il ressort de ce premier état des lieux plusieurs éléments négatifs :

- Un manque de compétences, d'offres d'enseignements artistiques en art dramatique dans le département du Doubs dans le cadre de l'enseignement spécialisé.
- Un relatif cloisonnement entre les différents projets portés par les acteurs de terrains, une mutualisation des moyens quasi inexistante.
- Une faible mobilisation des institutions ou collectivités locales potentiellement financeurs, due à la méconnaissance des enjeux spécifiques à ce secteur³⁹.
- Finalement et plus globalement, une faible part occupée par l'offre d'enseignements artistique en art dramatique dans le département du Doubs : sur 9501 élèves recensés dans le Doubs, 285 seulement (3%) suivent un enseignement en art dramatique⁴⁰.

D'autres points positifs viennent contrebalancer ce premier bilan et ouvrir des perspectives de travail :

- L'existence d'une offre d'enseignement spécialisé, qui pourrait être potentiellement consolidée dans trois niveaux distincts et complémentaires (CRR / CRD et CRI).
- L'importance du nombre des compagnies ainsi que les passerelles existantes avec les structures d'animation socioculturelle rendent possible dans l'avenir d'envisager un réseau complémentaire et interconnecté, partant des compétences amenées par les compagnies professionnelles et allant jusqu'à l'offre d'enseignement spécialisé (CRR, CRD, CRI) en passant par une interface représentée par les écoles développées au niveau des quartiers ou de l'espace rural.
- L'existence d'un troisième niveau complémentaire (CDN, Scène Nationale...), en appui de l'enseignement spécialisé à destination des amateurs ou des professionnels, est aussi un atout. Mais là encore, les passerelles sont à construire ou à consolider⁴¹.

Toutefois, pouvons-nous en conclure que l'art dramatique va être intégré de fait dans premier schéma départemental de développement des enseignements artistiques ? Cela va être plus compliqué et plus long que les délais prévus initialement par l'Etat dans la Loi du 13 août 2004.

³⁹. Manque d'une structure capable de fournir une observation, une analyse et une évaluation mais aussi d'une parole des acteurs structurée, capable de porter clairement les enjeux sur le secteur de l'art dramatique.

⁴⁰. Chiffre extrait des questionnaires envoyés aux établissements d'enseignements artistiques. Il ne tient pas compte des autres offres (compagnies, lieux de diffusion).

⁴¹. Liens entre le CRR de l'agglomération du Grand Besançon et Le Nouveau Théâtre- CDN.

B) Les freins à l'intégration de l'art dramatique dans le cadre du premier schéma départemental de développement des enseignements artistiques du département du Doubs

Tout d'abord, nous pourrions à l'image de François Deschamps dans son éditorial « Enseignements artistiques : le temps, l'argent et la pugnacité », pointer du doigt les délais trop contraignants fixés par l'Etat pour permettre aux départements les moins bien dotés⁴² de mettre en œuvre cette loi, les priorités budgétaires des départements portées sur le social, les collèges ou la voirie ou encore l'obscurité totale des critères de répartition des crédits entre les départements et la région, pour expliquer le peu d'empressement manifesté par les départements dans leur ensemble à prendre en compte l'enseignement de l'art dramatique, domaine d'intervention souvent vierge de tout crédit. Ainsi, les résultats de ce premier état des lieux, extrait d'un travail portant aussi sur la musique (dont les musiques actuelles), la danse, le théâtre et les arts du cirque, font ressortir une absence d'observation et donc de connaissances approfondies et d'expertise culturelle sur ce secteur au sein du Conseil général du Doubs. Les champs de compétences imposés par la Loi du 13 août 2004 expriment des attentes qui doivent trouver leur place dans un plan concerté en faveur de l'art dramatique. Des interventions indirectes existent au Conseil général du Doubs mais les nouvelles obligations et méthodes portées par le schéma départemental de développement des enseignements artistiques viennent en interroger le sens.

Ainsi, se dessine - à partir de cette obligation d'élaborer un diagnostic de territoire, d'en déduire des actions et de les évaluer - une rupture avec les méthodologies et les représentations traditionnelles de l'action culturelle au sein de ce département, non doté rappelons-le d'une ADDC. Une logique de « développement culturel » tend à se substituer progressivement à une autre, que nous pourrions qualifier de « traitement administratif des questions culturelles », sinon de « catalogue ». Cette rupture, vecteur de tensions, pose la question du sens à donner à une action culturelle départementale. Elle interroge aussi sur la formation du personnel administratif, ses qualifications afin de remplir des missions nécessitant de nouvelles méthodes. Elle questionne, enfin, les relations entre les élus, les techniciens et les acteurs de terrain autour de la co-construction de politiques publiques dans le domaine de la culture. Ainsi, plus globalement, se fait sentir de manière aiguë le besoin d'une réelle gouvernance culturelle territoriale à l'échelle régionale (dialogue, concertation et harmonisation des actions entre acteurs institutionnels, processus où les acteurs de terrain sont bien présents). Une mise en réseau entre les différents projets portés par les départements afin de répartir les rôles, de réaliser des économies d'échelles et de construire une offre d'enseignements artistiques régionale rationnelle est plus que nécessaire. Elle nécessite de raisonner en terme de « territoires de vie », qui transcende en quelque sorte, les frontières actuelles.

Par conséquent, l'intégration de l'art dramatique dans le schéma départemental de développement des enseignements artistiques du département du Doubs ne pourra se faire en quelques mois. Elle nécessitera une phase d'étude approfondie de terrain, en lien avec les acteurs départementaux et régionaux, les institutions et les collectivités locales qui soutiennent ces initiatives. Cette réflexion doit développer une dimension autour de l'éducation artistique et s'articuler avec le futur schéma départemental « musique » et « danse », tout en reposant ses fondements – comme les deux autres d'ailleurs- sur une réflexion plus générale concernant le sens d'une intervention départementale dans le domaine de la culture dont le premier état des lieux en cours pourra constituer la première pierre.

⁴². En moyens et en expertise.

Conclusion

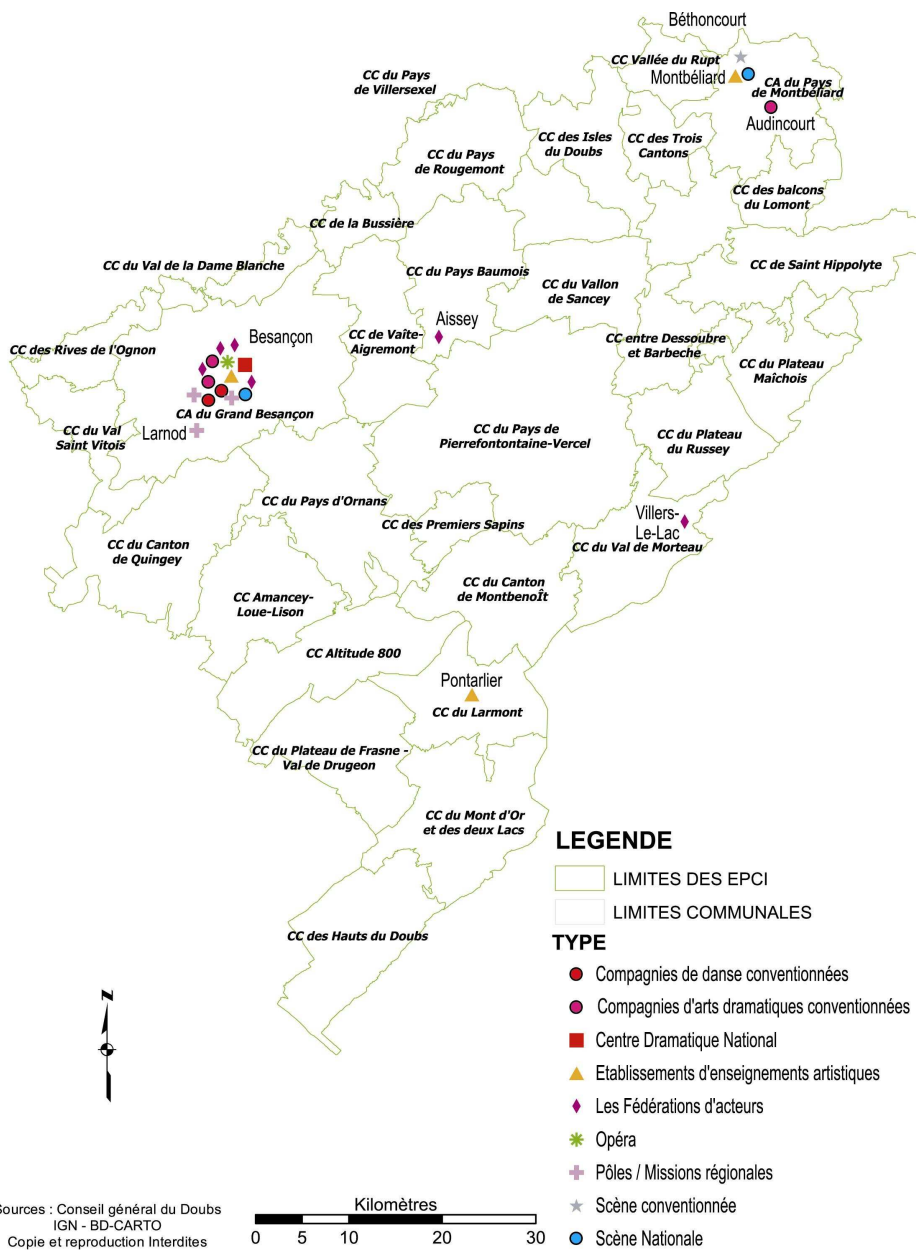
Il apparaît que la Loi du 13 août 2004 a eu comme effet principal d'obliger les départements à se tourner de manière plus importante vers leurs territoires et d'interroger le sens de leurs actions préexistantes dans le domaine de la culture. Nous pouvons dire, que dans le cas du département du Doubs, la Loi du 13 août 2004 agit comme un révélateur de la territorialisation des politiques culturelles en cours. Elle apporte des éclairages importants. Cette mise à nu des territoires, des acteurs culturels, du processus d'intervention des collectivités locales est primordiale car elle permet dans le même temps de mieux cerner les potentiels moteurs du développement culturel dans le département du Doubs.

Il est paradoxal de constater que l'Etat a incité les départements à tenir compte de la diversité en œuvre sur leurs territoires afin de définir des schémas de développement, sans pour autant que lui-même s'impose la même contrainte dans la mise en œuvre de la Loi. Il semble toutefois, qu'il est dans l'intérêt des départements de pouvoir inscrire leurs actions culturelles aux plus près des besoins réels de leur territoire. Un effet collatéral de cette Loi du 13 août 2004 semble être de rapprocher l'échelon départemental des acteurs, de lui découvrir une cohérence alors même qu'on le condamnait, il y a peu de temps, à disparaître⁴³.

Christophe Lafaye
16 juillet 2007

⁴³. Nous pourrions signaler que le laboratoire PACTE (sous la direction de Guy Saez) et la Plateforme « Culture et départements » (François Deschamps) vont lancer courant 2007-2008, une large enquête dans le cadre d'une thèse portant sur une « Approche comparative entre les régions et les départements en France autour de la question du développement des enseignements artistiques. Quel(s) type(s) de territorialisation de l'action publique ? ». A partir de l'obligation uniforme faite à l'ensemble des départements et régions de produire des schémas de développement, nous chercherons à déterminer si ces territoires peuvent nous fournir des enseignements sur les différents types de décentralisation(s) et de territorialisation(s) de l'action publique à l'œuvre dans l'Hexagone et s'ils peuvent nous permettre d'identifier des manifestations et de dégager une typologie de la territorialisation de l'action culturelle.

Cartographie

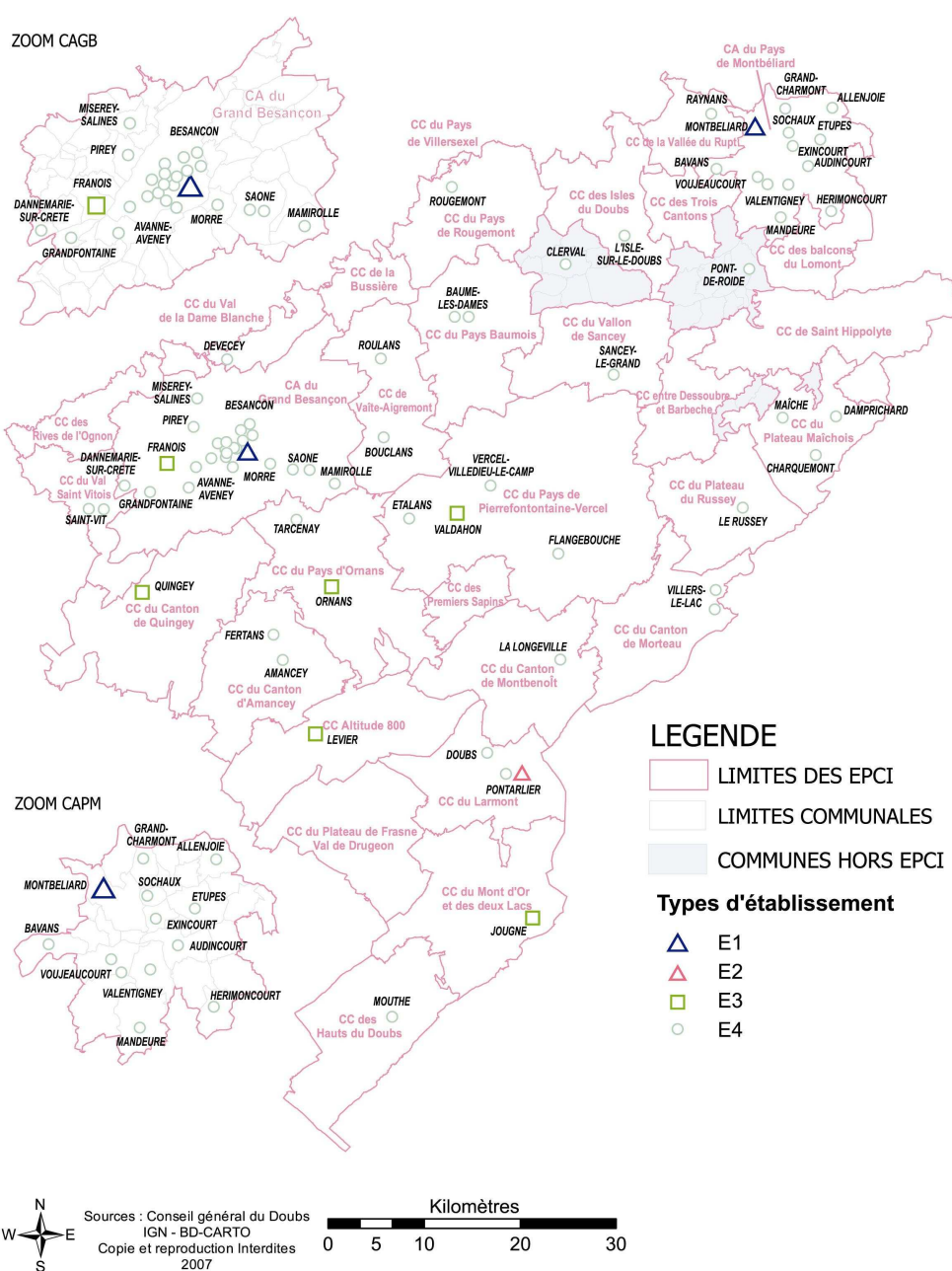


Cartographie : Conseil général du Doubs - DMAP - SSI - 16 - 2007

Sources : Conseil général du Doubs
IGN - BD-CARTO
Copie et reproduction Interdites
2007



Carte 1 - L'aménagement culturel du département du Doubs (par EPCI)



Carte2 -Répartition des différents types d'établissements d'enseignements artistiques dans le département du Doubs

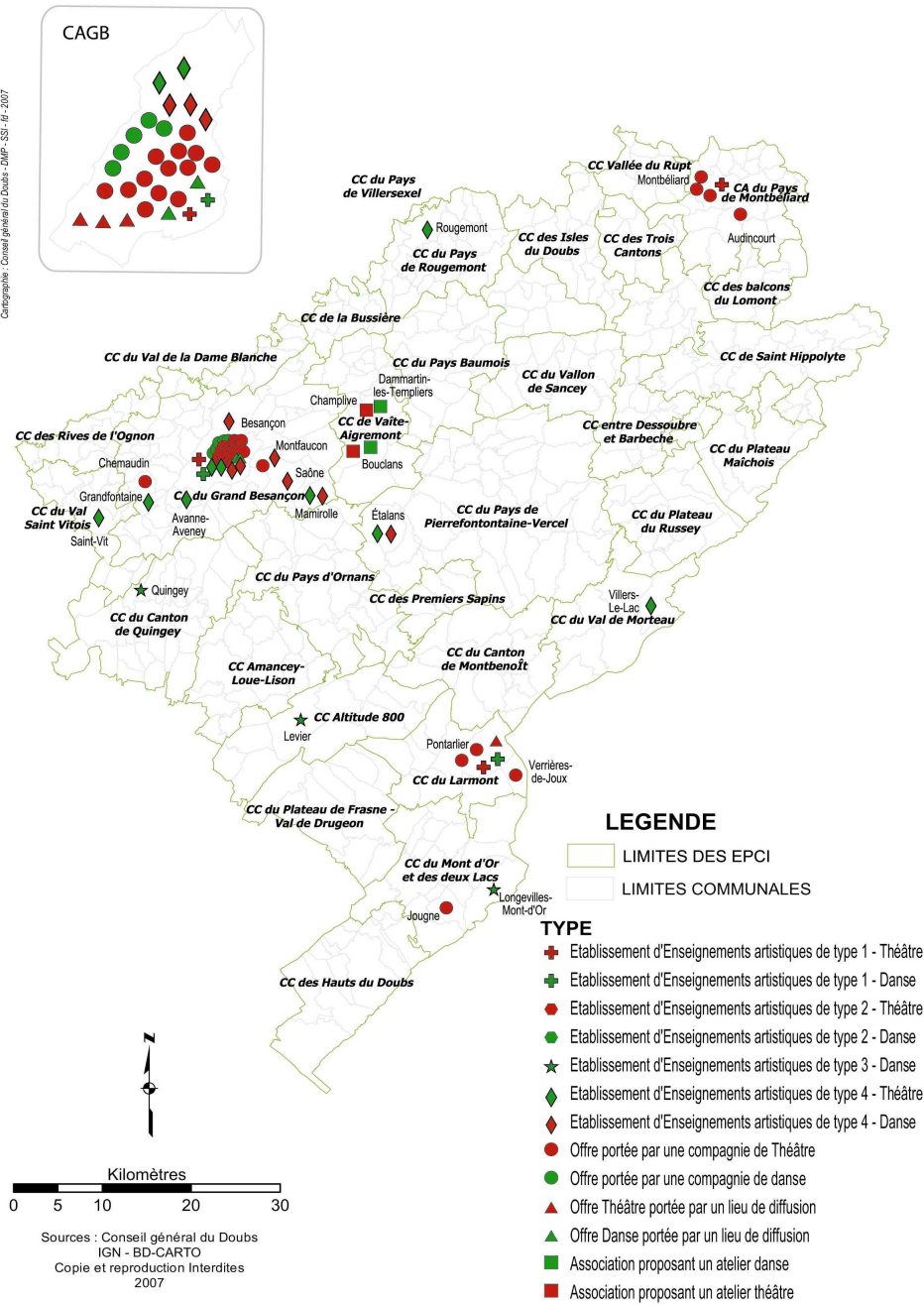


Figure 3 - L'offre d'enseignements artistiques en danse et art dramatique dans le département du Doubs

Les tableaux de synthèse

	NOM	Lieux implantation	Cours / Ateliers	Interventions en milieu scolaire	stages
Offre portée par une compagnie de théâtre ou association de développement	Théâtre de l'Unité	AUDINCOURT	Oui	Oui	Non
	Compagnie Gakakoe	MONTBELIARD	Oui	Oui	Oui
	Théâtre Alcyon	BESANÇON	Oui	Non	Oui
	Théâtre Universitaire	BESANÇON	Oui	Non	Oui
	Théâtre Universitaire	MONTBELIARD	Oui	Non	Oui
	LUDI-FC	BESANÇON	Oui	Non	Non
	Théâtre Envie	BESANÇON	Oui	Oui	Oui
	Théâtre du Tohu Bohu	BESANÇON	Non	Oui	Non
	Théâtre du Manche à Balais	BESANÇON	Non	Oui	Oui
	DCA Spectales (Cie La Lune Bleue)	BESANÇON	Oui	Oui	Oui
	Compagnie Teraluna	BESANÇON	Oui	Oui	Oui
	Compagnie La Chamade	BESANÇON	Oui	Non	Non
	Compagnie LTS	CHEMAUDIN	Oui	Non	Non
	Compagnie du Colibri	BESANÇON	Oui	Non	Oui
	Compagnie de l'Autre Part	PONTARLIER	Oui	Non	Non
	Compagnie de la Tortue	MONTFAUCON	Oui	Non	Non
	Compagnie Boutique du Conte	BESANÇON	Oui	Non	Oui
	Compagnie Mala Noche	BESANÇON	Oui	Oui	Oui
	Compagnie Badabulle	BESANÇON	Non	Non	Oui
	Aérogramme	MONTBELIARD	Oui	Non	Non
	La compagnie des Chimères	PONTARLIER	Oui	Oui	Oui
	La Sarbacane Théâtre	LONGEVILLES MONT D'OR	Oui	Oui	Non
Des artistes à la campagne	BOUCLANS	Oui	Non	Oui	
Leoungli Théâtre	VERRIERES DE JOUX	Oui	Non	Oui	
Offre portée par un lieu diffusant du théâtre	Théâtre Bacchus	BESANÇON	Oui	Oui	Oui
	Centre d'Animation du Haut-Doubs - CAHD	PONTARLIER	Oui	Oui	Non
	Nouveau Théâtre - Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté	BESANÇON	Oui	Oui	Oui
	Théâtre de l'Espace - scène nationale	BESANÇON	Oui	Oui	Oui
Etablissement d'enseignements artistiques E1 en art dramatique	Conservatoire National de Région de l'agglomération du Grand Besançon	BESANÇON	Oui	Non	Non
	Ecole Nationale de Musique du Pays de Montbéliard	MONTBELIARD	Oui	Non	Non
Etablissement d'enseignements artistiques E2 en art dramatique	Ecole de Musique Municipale Agréée de Pontarlier	PONTARLIER	Oui	Non	Non
Etablissement d'enseignements artistiques E4 en théâtre	ASEP	BESANÇON	Oui	Non	Non
	Notes et Touches	MONTFAUCON	Oui	Non	Non
	AFR de Mamirolle	MAMIROLLE	Oui	Non	Non
	CAEM de Planoise	BESANÇON	Non	Non	Oui
	La Clé Verte	ETALANS	Oui	Non	Non
	La MJC de Palente	BESANÇON	Oui	Non	Oui
	Atelier Musicale de l'A,micale de Saone	SAONE	Oui	Non	Non

Tableau 1 – Synthèse de l'offre d'enseignements artistique en art dramatique dans le département du Doubs.

Type de structure	Dénomination	Offre d'enseignement	Nombre d'élèves	Remarques
E4	ASEP	Eveil / initiation proposés Ateliers théâtre	97	Deux animatrices (volume horaire de 2 x 6h30 hebdomadaire) pour animer les ateliers. Existe depuis 1985.). Liens avec le « Théâtre Envie »
	Amicale des Ecoles Publiques de Saône	Atelier théâtre	20	
	AFR de Mamirolle	Atelier théâtre	13	Existe depuis 1990. Un spectacle de fin d'année est réalisé. Deux groupes (2x 1h30 hebdomadaire- volume horaire global 99h). Liens avec le « Théâtre Envie »
	CAEM de Planoise	Eveil / initiation proposés Atelier « Opéra » (théâtre et musique)	9	
	La Clé Verte	Eveil / initiation proposés Atelier théâtre	15	Répertoire contemporain abordé
	MJC de Palente	Eveil / initiation proposés Ateliers théâtre par groupes de niveau	59	Partenariat avec la Compagnie « Mala Noche ». Les comédiens sont engagés comme animateurs par la MJC Palente.
	Notes et Touches	Eveil / initiation proposés Atelier théâtre	12	Partenariat avec l'association « Théâtre Envie »
TOTAL	226 élèves concernés			

Tableau 2 - Synthèse de l'offre des établissements d'enseignements artistiques de type E4

	Nbre de structures	Nbre de participants
Ateliers/ cours	20	772 (approx. 800)
Ateliers pour adultes	10	246 (approx. 250)
Interventions en milieu scolaire	10	916 (approx.950)
Stages	16	398 (approx.400)

Tableau 3 - Synthèse de l'offre d'enseignements artistiques des compagnies d'art dramatique